

Mairie de
Causse et Diège

Loupiac
12700 CAUSSE ET DIEGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 Juillet 2021

Président : Serge MASBOU

Secrétaire de séance : Isabelle DELAIRE

Présents : David SOULIER, Lionel CARRIERE, Pierre GONDON, Florie VALLET, Véronique CONTESSE, Yves FAVRE, Cédric MACOUIN, Sébastien ISSALIS, Martine MERCADIER, Isabelle DELAIRE, Michel HENIN

Absents : Vincent SERIEYSSOL, Jérôme CALMETTES, Christophe CARSAC

Ajout de l'ordre du jour suivant :

Association « Eaux vives », dissolution et versement d'une subvention au profit de la commune :
Suite à un courrier émanant du président de l'association « Eaux Vives », le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement au profit de la commune d'une subvention d'un montant de 4004,56€.

Décision au sujet des bureaux de vote :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander la suppression du bureau de vote n°2 de Gelles. Un courrier doit être adressé dans ce sens à la Préfecture pour validation.

Dossier DETR Îlot Loupiac :

En réponse à une demande de la Sous-Préfecture concernant le dossier de demande de subvention DETR pour le projet de l'Îlot Loupiac, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement relatif à la tranche 1 :

- Montant total des travaux HT :1 879 789
- Montant des travaux HT 1^{ère} tranche :500 000
- Taux de subvention : 24%
- Montant de la subvention :120 000

Le Conseil Municipal décide de solliciter également, en complément de financement, une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Conventions servitudes ENEDIS :

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique, ENEDIS a réalisé des travaux de raccordement de 2 lignes électriques souterraines qui ont fait l'objet d'une convention entre ENEDIS et la commune de Causse-et-Diège. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les conventions telles que présentées et autorise le Maire à signer tous actes notariés s'y rapportant.

Création d'un poste permanent :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste permanent d'animateur territorial à 28,35 heures par semaine (annualisées). Cet agent sera chargé de l'accueil des 2 ans ainsi que du remplacement ponctuel des agents municipaux, ceci à compter du 1^{er} septembre 2021.

Questions diverses :

- nouvelle organisation pour l'école : Isabelle DELAIRE souhaitant se retirer, Cédric MACOUIN et Florie VALLET sont désignés pour le suivi au niveau des salariés affectés à l'école et plus précisément au niveau de l'organisation de leur travail.
- les travaux de mise en place d'un carrelage au sol de la cantine vont débuter, il s'agit donc de débarrasser l'ensemble de la cantine scolaire.
- les travaux de toiture à l'école doivent également être entrepris.
- le City stade avance mais ne sera sans doute pas prêt pour la rentrée scolaire.
- concernant le dossier bibliothèque, ils ont à nouveau demandé des pièces complémentaires.
- le Comité des fêtes a sollicité la gratuité pour le lavage du sol de la salle des fêtes à Loupiac. Après concertation, le Conseil Municipal valide la gratuité du lavage du sol de la salle uniquement : la cuisine et les toilettes ne sont pas concernés par cette mesure. Le sol doit être rendu balayé, prêt au lavage. Cette gratuité s'applique à toutes les associations de la commune.
- la commission culture se forme progressivement, plusieurs personnes se sont manifestées pour y participer.
- le 15 juillet : l'Astromobile s'installe à Gelles pour des ateliers lecture.
- 16 juillet à la salle polyvalente à Loupiac : une conférence animée par Benjamin JOUANEAU, propriétaire à Salvagnac, sur le thème de la Corée du Sud.
- 28 juillet à Prix : ciné étoiles organisé par le Grand-Figeac avec le film « Joyeuse retraite ».
- 1^{er} août : Ferme ouverte chez David et Emma LAJEUNIE
- Eclairage public : les armoires électriques seront en principe changées en fin d'année. Les 2/3 des lampes doivent également être changés par des leds.
- adressage : une réunion est prévue semaine prochaine pour la validation des noms des rues par le SMICA
- Ordures ménagères : le système de taxation incitative se poursuit, le but étant de réduire au maximum le volume des déchets.

Séance close à 22H45.

